

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 JUIN 2020

Date de la convocation : 02/06/2020
Nombre de conseillers : en exercice : 15

Date d'affichage : 02/06/2020
Présents : 15 **Votants :** 15

Le lundi 8 juin 2020 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne LENFANT, Maire de la Commune d'Entremont-le-Vieux.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Martinet Céline – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhate Olivier

Breyton Stéphanie est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Le Maire a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et rappelle l'ordre du jour ;

I. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Madame Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Après délibéré et à l'unanimité, l'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve les délégations.

Vote pour : 15
Délibération 30-2020

II. INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE :

Madame Le Maire rappelle le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants. Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux d'indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40.30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 37.53% de l'indice brut terminal.

Vote pour : 15
Délibération 31-2020

III. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS :

Madame Le Maire rappelle le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20, L2123-20-1, L2123-24 qui prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

activités effectuées dans l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximum des indemnités des adjoints et conseillers municipaux par référence à l'indice brut terminal de fonction publique territoriale.

Pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.70%.

Pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De fixer aux adjoints au Maire un taux de 10.29% de l'indice brut terminal
2. De fixer à un conseiller municipal titulaire d'une délégation un taux de 4.38%

Vote pour : 14 + 1 contre
Délibération 32-2020

IV. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Madame Le Maire propose de créer diverses commissions municipales et de désigner leurs membres.

Les commissions municipales sont composées suivant la liste jointe en annexe n°1

Vote pour : 15
Délibération 33-2020

V. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres de la commission communale d'appels d'offres.

Au terme de cette élection, la Commission est composée comme suit :

- Madame Anne LENFANT, Maire, membre de droit
- Madame Suzy REY, 1^{ère} adjointe, représentante du Maire en cas d'absence
- Monsieur Patrick BESSON (titulaire)
- Monsieur Jean-Luc BESSON (titulaire)
- Monsieur Pierre CHARQUET (titulaire)
- Madame Laura CURIALLET (suppléant)
- Madame Céline MARTINET (suppléant)
- Monsieur Patrick GUYOTOT (suppléant)

Vote pour : 15
Délibération 34-2020

VI. DESIGNATION DES MEMBRES INTERCOMMUNAUX :

Suite aux élections, le Conseil Municipal doit désigner ses représentants dans les diverses structures intercommunales. Après l'appel des candidatures, Madame Le Maire soumet aux votes le tableau suivant :

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIAEP : Syndicat des Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable – Syndicat des eaux du Thiers	Besson Patrick	Charquet Pierre
SIERSS : Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales (tutelle du CIAS de l'ancien canton des Echelles)	Breyton Stéphanie Rey Suzy	Burlet Brigitte Lenfant Anne
Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers (élimination des boues de STEP)	Martinet Céline Pelhate Olivier	Guyotot Patrick Lenfant Anne
AADEC : Association d'Animation et de Développement des Entremonts en Chartreuse	Rey Suzy	Besson Hervé Besson Jean-Luc Boistard Sylvie
Etat-major interarmées	Lenfant Anne Rey Suzy	Burlet Brigitte
ASA de la Forêt des Entremonts : Association Syndicale Autorisée	Besson Jean-Luc	Lenfant Anne
PNRC : Parc Naturel Régional de Chartreuse	Breyton Stéphanie	Guyotot Patrick
Comité consultatif de la réserve	Le Maire	
Conseil d'école	Le Maire 1er adjoint Boistard Sylvie	Patrick Guyotot
4C : Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	Le Maire 1er adjoint	

Vote pour : 15
Délibération 35-2020

VII. CREATIONS D'EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

1. Suite au protocole sanitaire lié au Covid-19 pour l'entretien des locaux de l'école communale, il convient de créer 2 emplois d'adjoint technique du 14 au 31 mai 2020 pour assurer la surveillance de la cantine et la désinfection de certaines parties des locaux à raison de 6 heures hebdomadaires.

Vote pour : 15
Délibération 36-2020

2. Suite au protocole sanitaire lié au Covid-19 pour l'entretien des locaux de l'école communale, il convient de créer 2 emplois d'adjoint technique du 1 mai au 3 juillet 2020 pour assurer la surveillance de la cantine et la désinfection de certaines parties des locaux à raison de 8 heures hebdomadaires.

Vote pour : 15
Délibération 37-2020

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

VIII. MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE :

Afin de bénéficier d'une meilleure mise en concurrence, la collectivité mandate le Centre de Gestion de la Savoie pour mettre en concurrence des organismes. Le CDG informera des conditions financières. La collectivité choisira ou non d'adhérer avec le CDG (aujourd'hui avec Mutex).

Vote pour : 15
Délibération 38-2020

IX. MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA SAVOIE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE :

3. Afin de bénéficier d'une meilleure mise en concurrence, la collectivité mandate le Centre de Gestion de la Savoie pour mettre en concurrence des organismes. Le CDG informera des conditions financières. La collectivité choisira ou non d'adhérer avec le CDG (aujourd'hui avec Mutex).

Vote pour : 15
Délibération 39-2020

X. CONVENTION COMMUNE / CAMPING : CONSOMMATION ELECTRICITE 2019 :

Une convention entre la Commune et le camping est en cours afin de rembourser l'éclairage de la zone de loisirs et du local poubelle situé sur le parking de la salle polyvalente au gérant du Camping. Pour 2019, la consommation est de 371.29€.

Vote pour : 15
Délibération 40-2020

XI. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ENER'BAT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE COMMUNALE :

Pour les travaux de rénovation énergétique à l'école communale, la Commune sollicite le bureau d'études pour son assistance à maîtrise d'ouvrage.

Travaux prévus :

- Remplacement du système de chauffage actuel (production et distribution)
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Installation d'une VMC double flux

Ces travaux sont estimés à 175 000€ HT.

La prestation d'assistance à maître d'ouvrage correspond à 7% de l'enveloppe des travaux soit 12 250€ HT.

Vote pour : 15
Délibération 41-2020

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

XII. RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE NOTRE DAME D'ÉPERNAY – APPROBATION DEVIS CHARDON – REFECTION DE LA COUVERTURE DU BAS-COTE OUEST :

Les intempéries ont accentué les fuites et amplifié les dégâts. L'entreprise CHARDON Frères doit effectuer des travaux de réparation de la toiture de l'Eglise et estime les réparations, pour 94.80 m² supplémentaires, à 20 221.37€ HT soit 24 265.64€ TTC.

Vote pour : 15
Délibération 42-2020

XIII. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT : EXTENSION ET REQUALIFICATION DU MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES :

Annule et remplace la délibération 574/2018

Le plan de financement du Musée est ajusté à 605 000€ au lieu de 600 000€.

Vote pour : 15
Délibération 43-2020

XIV. MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES : APPROBATION DE MODIFICATIONS ET DE CREATIONS DE TARIFS POUR LA BOUTIQUE :

Des nouveaux articles ou des modifications de tarifs sont validés pour des produits en vente à la boutique du Musée de l'Ours des Cavernes.

Vote pour : 15
Délibération 44-2020

XV. ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDES :

La commune sollicite le SDES pour une subvention la plus élevée possible afin de poursuivre l'adaptation de l'éclairage public en LED en vue de réduire la consommation d'énergie et s'inscrire dans un développement durable.

Le montant de cette opération s'élève à 7 986.12 € HT soit 9 583.34 € TTC.

Vote pour : 15
Délibération 45-2020

XVI. APPROBATION DE LA NOUVELLE CARTE ET DES TARIFS – AUBERGE DES ENTREMONTS :

La commune étant lié à l'Auberge des Entremonts par une Délégation de Service Public, le Conseil doit approuver la nouvelle carte et les tarifs appliqués.

Vote pour : 15
Délibération 46-2020

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

XVII. CONVENTION DE STAGE ENTRE L'UNIVERSITE DE LA SAVOIE ET LA COMMUNE – INDEMNITE DE STAGE :

Une convention est signée entre l'Université Savoie Mont-Blanc et la Commune pour accueillir Mademoiselle TOSI Loïce du 29 juin 2020 au 31 août 2020 inclus au Musée de l'Ours des Cavernes. Il est proposé au Conseil Municipal une gratification de 3.90€ net / heure.

Vote pour : 15
Délibération 47-2020

XVIII. QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Le Maire propose une rencontre avec l'ensemble des salariés afin que chaque élu et salarié se présente. L'invitation sera envoyée par le secrétariat. La rencontre aura lieu le jeudi 25 juin 2020 à 18h00, au bord du Cozon si le temps le permet.

Rappel des réunions à venir :

- 12 juin 2020 8h00 : réunion avec Jean-Paul Claret pour finir la transmission des dossiers
- 12 juin 2020 10h30 : rencontre avec Hervé Gaymard, Président du Conseil Départemental
- 12 juin 2020 18h30 : réunion avec pompiers d'Entremonts et de Chambéry (présente de Daniel Rigaud et du Commandant de Chambéry)
- 15 juin 2020 : foire à Entremont
- 18 juin 2020 19h00 : réunion avec Association Les Skieurs du Granier pour compte rendu de la visite de sécurité et des projets (salle des Cimes)
- 19 juin 2020 : consultance architecturale
- 6 juillet 2020 : consultance architecturale
- 6 juillet 2020 : consultance architecturale

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 29 JUIN 2020 A 19H30

Levée de la séance à 23h15

Fait à Entremont le Vieux,
Le 5 septembre 2020

Le Maire,
Anne LENFANT

